

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

Convocation du : 27/09/2017

PRESENTS : Daniel Gasc, Thierry Chebelin,, François Moure, Daniel Ralière, Nicole Sans, Cendrine Babot, Bernard Gélis, et Christophe Moratona

ABSENTS/EXCUSES : Isabelle Caubet (procuration à François Moure), Frédéric Vennel (procuration à Daniel Gasc), Jean-Pierre Combret (procuration à Bernard Gélis), Véronique Sarthou, Brigitte Lagarde (procuration à Nicole Sans), Philippe Delière.

Ordre du jour :

- Adhésion au groupement relatif au tarif bleu auprès du SDEGH.
- Prix du repas cantine pour l'année scolaire 2017-2018.
- Versement d'une prime annuelle de responsabilité au titre de régisseur à un agent.
- Décisions modificatives budgétaires.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal à l'unanimité.

- **Adhésion au groupement relatif au tarif bleu auprès du SDEGH.**

En juin 2015, la commune a adhéré, comme 200 autres communes, au groupement d'achat d'électricité, proposé par le SDEGH, suite à la disparition du tarif jaune (supérieur à 36 KVA).

Il s'agit ici de renouveler l'opération mais cette fois pour le tarif bleu (inférieur à 36KVA).

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Prix du repas cantine pour l'année scolaire 2017-2018.**

Proposition du prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2017-2018 : 3,10€. Ce tarif sera réajusté à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Versement d'une prime annuelle de responsabilité au titre de régisseur à un agent.**

Par manque d'informations et de précisions (caution et/ou assurance), cette délibération est reportée.

- **Décisions modificatives budgétaires.**

1. Fournitures d'entretien (60631).

En 2015 et 2016, les stocks existants étaient suffisants. En 2017, il a été nécessaire de reconstruire ces stocks. Par ailleurs, la somme budgétée ne comprenait que les sommes de janvier à juillet, le reste de l'année aurait dû être pris en compte par le Muretain. Il faut augmenter cette ligne de 1100 € à prélever sur 'entretien de terrains' (61521).

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

2. Concours divers – Cotisations (6281).

Il convient d'alimenter le compte de 2,04€ à prendre également sur 'entretien de terrains' (61521).

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

3. Autre personnel extérieur (6218)

Le remplacement temporaire de Monique n'avait été prévu sur le plan budgétaire que de mi-mars à fin juin. En réalité, ce remplacement s'achèvera à la fin octobre pour un coût mensuel de 3240€ et non pas 2800€ comme annoncé initialement et par erreur par le Centre de Gestion. Il manque 15875€ sur cette ligne budgétaire qui seront comblés ainsi :
- 12000€ initialement prévus pour la personne titulaire devant remplacer la secrétaire partie en retraite (6411).
- 3875€ prélevés sur les dépenses imprévues (022).

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

4. Personnel non titulaire (6413)

Des dépenses imprévues manquent sur cette ligne budgétaire :

- Remplacement d'un agent technique malade : 1375€/mois sur trois mois + 420€
- Nouvelle secrétaire de Octobre à Décembre : 1375€/mois sur trois mois
- animateurs ALAE suite au sinistre de l'école : 1311€
- soit un total (arrondi) de 10000€

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire (6815) prévue pour compenser une éventuelle baisse importante de la DGF. Cette ligne est devenue inutile puisque nous avons budgétée la DGF exacte.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5. Cotisation Pôle Emploi (6454)

Une absence pour maladie, remplacée par une personne faisant moins d'heures entraîne une augmentation des cotisations de 1000€ qui seront prélevés sur la ligne 'Fêtes et cérémonies' (6232).

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

6. Autres (64168)

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, 5000€ manquent sur la ligne budgétaire 'Autres' dans le cadre des 'emplois aidés'. La correction sera faite en prélevant 1000€ sur la ligne 'Fêtes et cérémonies' (6232) et 4000€ sur la ligne 'Entretien de terrains' (61521).

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Informations générales**

1. Embauche d'une secrétaire

Sur les 24 offres d'emploi reçues, 10 ont été retenues. Suite aux entretiens, quatre personnes restaient en lice dont deux se sont désistées. Le contrat de la personne retenue démarre au 2 octobre.

2. Installation de l'école dans les locaux de la mairie et autour de la mairie.

Le déménagement s'est fait rapidement sans difficulté particulière avec l'aide de nombreux volontaires qu'il faut ici largement remercier.

Le bâtiment de l'école a bien évidemment été mis en sécurité. Un charpentier nous a proposé un devis pour une réparation complète de la charpente pour un montant d'environ 5000€. Nous devons maintenant missionner un bureau d'étude qui devra fournir une fiche technique et valider la proposition du charpentier. Puis un bureau de contrôle devra valider la qualité et la conformité des travaux réalisés.

3. Marché de plein vent.

Une association chargée de la promotion de ce marché de plein vent vient de voir le jour. Il conviendra de signer avec cette association une convention identique avec celle qui lie la commune avec le Comité des Fêtes.

- **Questions diverses.**

- **Questions publiques**

1. Les Reposiens ont-ils accès à la déchèterie de St Lys ?

La question a été posée officiellement au Muretain qui n'a pas encore répondu.

2. L'entretien des espaces verts au Mondou n'est pas correctement réalisé.

Remarque notée par Daniel Gasc qui se rendra sur place.

3. La qualité de l'accès à l'Internet n'étant pas suffisante, il sera difficile de déclarer ses revenus 'En ligne' comme demandé maintenant.

Une étude sera réalisée pour apprécier ce problème de qualité de liaison Internet. Il semble possible de demander aux services des impôts d'aider les personnes en difficulté pour assurer la déclaration d'impôts.

4. Incivilités autour des poubelles.

Un courrier a été adressé au Muretain dans ce sens. Le Muretain, dans sa réponse, indique la reconnaissance du problème et nous assure sa prise en compte en sensibilisant les équipes concernées.

5. Eclairage public.

Il avait été envisagé, par mesure d'économie, de couper l'éclairage public entre 23h et 5h. Par souci de sécurité, cette mesure n'a pas été mise en œuvre. Par contre, un plan de remplacement des ampoules actuelles par des ampoules de type 'LED' a d'ores et déjà été initié. Ces ampoules LED consomment moins en régime normal et de plus permettent de diminuer l'intensité à certaines heures pour diminuer encore la consommation électrique.

Séance levée à 20h05